



# SNUDI FO de l'Eure

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public

## Force Ouvrière

### Vœux CAPD du vendredi 23 février 2024

#### SNUDI-FO 27

1) La CAPD, réunie le vendredi 23 février, demande l'abandon de la réorganisation départementale du remplacement pour la rentrée prochaine et demande que la gestion du remplacement se fasse au niveau des circonscriptions.

Pour : **FO** / **FSU** / **UNSA**

2) La CAPD, réunie le vendredi 23 février, demande l'abandon de PPCR qui institue l'arbitraire et le mérite dans l'évolution des carrières ainsi qu'un management à la France Télécom au travers des rendez-vous de carrière et de l'accompagnement des personnels.

Pour : **FO**

Abstention : **FSU** / **UNSA**

3) La CAPD, réunie le vendredi 23 février, demande l'abandon de la proposition de loi Rilhac 2 qui instaure un cadre juridique pour les écoles appelé EPLEP et renforce la territorialisation de l'école.

Pour : **FO** / **FSU**

Abstention : **UNSA**

4) La CAPD, réunie le vendredi 23 février, demande l'abandon du "Choc des savoirs" qui repose notamment sur les directeurs et les enseignants de CM2, comme par exemple sur la circonscription de St André où l'IEN souhaite uniformiser les évaluations des élèves.

Pour : **FO** / **FSU** / **UNSA**

5) La CAPD, réunie le vendredi 23 février, demande l'abrogation du décret du 22 février actant 10 milliards de coupes supplémentaires au budget, menaçant des milliers de postes. En contrepartie, la CAPD de l'Eure demande l'augmentation de la valeur du point d'indice de 10% et l'ouverture de négociation pour rattraper la perte de 28,5% de pouvoir d'achat.

Pour : **FO** / **FSU** / **UNSA**

6) La CAPD, réunie le vendredi 23 février 2024, demande que les temps partiels à 80% sur autorisation et à 50% annualisé soient de nouveau disponibles pour tous nos collègues. Elle demande également que les quotités demandées par nos collègues soient respectées. Elle demande que toutes les demandes de temps partiel soient acceptées.

Pour : **FO** / **FSU** / **UNSA**

#### UNSA

1) Les membres de La CAPD de l'EURE demandent que toutes les autorisations de temps partiel pour retraite progressive soient accordées.

Pour : **FSU** / **UNSA**

Abstention : **FO**

**Explication de vote FO :** Le SNUDI-FO revendique que toutes les demandes de temps partiel soient acceptées et non seulement dans le cas de la retraite progressive. Considérant le surcoût exorbitant de la retraite progressive pour les fonctionnaires, FO FONCTION PUBLIQUE revendique le rétablissement du congé de fin d'activité (CFA) et d'une cessation progressive d'activité (CPA) attractive.

2) *Les membres de La CAPD de l'EURE demandent que toutes les demandes de temps partiel des personnels nés avant 1966 soient accordées.*

**Pour : FSU / UNSA**

**Abstention : FO**

**Explication de vote FO :** Nous souhaitons que toutes les demandes de temps partiels soient acceptées, et non seulement pour les personnels nés avant 1966. Pour le SNUDI-FO, c'est la réforme des retraites Macron-Borne qui est à l'origine de ce problème. Le SNUDI-FO maintient sa revendication d'abrogation de cette réforme des retraites.

3) *Les membres de La CAPD de l'EURE demandent que l'accueil des stagiaires sur la semaine d'Août soit inclus dans la formation et corresponde à une convocation de l'administration, qui prenne en charge leur frais de déplacement et les protège.*

**Pour : FSU / UNSA**

**Abstention : FO**

**Explication de vote FO :** Notre revendication est que la formation initiale ait lieu sur le temps de travail et non pendant les vacances. Le SNUDI-FO rappelle que cette semaine de formation n'est pas obligatoire car les PE stagiaires ne sont recrutés qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Pour le SNUDI-FO, la formation initiale doit être revue avec un recrutement à Bac+3.